

## GROUPE DES ÉLUS « PAVILLY DEMAIN »

### Urbanisme : Des projets pilotés plutôt que des initiatives isolées

S'il semble que la fuite des services publics vers Barentin et au-delà (Impôts - CPAM - CRAM - passeport - cartes d'identité - CMPP Sévigné ) ou la suppression de structure comme le centre social de la Croix Rouge soit une réalité entérinée, il est des services "au public" que nous ne pouvons pas négliger et pour le maintien et le développement desquels la commune doit se mobiliser avant qu'il ne soit trop tard.

En réponse aux rumeurs de fermetures ou ventes envisagées, il faut prévoir une politique de maintien des commerces de proximité et chercher à en attirer d'autres en améliorant notamment les possibilités de stationnement en centre-ville ; le projet de zone bleue envisagée par la municipalité est une amorce intéressante. Elle pourrait être complétée par une signalétique qui guiderait la clientèle venant d'autres communes.

Pour contribuer à améliorer l'accès aux soins, il faut promouvoir le maintien et travailler au développement des professions de santé dans la commune en définissant des solutions concertées qui résoudront le problème d'accessibilité des locaux dans lesquels certains exercent. La réflexion doit porter sur la mise à disposition des locaux adaptés qui réuniraient médecins et professionnels paramédicaux et favoriseraient des actions pluridisciplinaires. N'oublions pas que les services du CMPP Sévigné, installés dans l'école Jean Maillard depuis plusieurs décennies, vont quitter Pavilly pour Barentin faute d'avoir pu trouver des locaux adaptés et de ne pas avoir été aidés dans leurs recherches de solutions dans notre commune.

La commune doit être le maître d'œuvre de son urbanisation et ne peut pas se contenter d'observer les initiatives individuelles. Le boulevard Roger Fossé est aujourd'hui le lieu d'investissements dans des locaux médicaux et paramédicaux : un pôle ophtalmologique, un pôle kiné sont déjà installés ; un projet de construction d'un magasin d'optique est en cours. Heures initiatives, certes ! Mais quelle cohésion pluridisciplinaire dans le schéma qui se dessine sur les hauteurs de Pavilly où chacun doit gérer sa propre logistique (son parking, son secrétariat...) plutôt que la coopération transdisciplinaire dont pourrait bénéficier la population de Pavilly et au-delà.

Alors que la zone artisanale, si longtemps inoccupée, semble amorcer un développement grâce à l'activité médicale et para médicale, le maire annonce lors de sa cérémonie des vœux un projet d'activité similaire, et donc concurrente, au rez-de-chaussée des immeubles qui verront le jour en 2020-2021 sur le site de l'ancien collège du Val Saint Denis. Est-ce un projet pour accueillir des professionnels n'ayant pas voulu s'inscrire dans les différents projets aboutis ou à venir de la zone artisanale ? Est-ce un projet pour accueillir des professionnels pavillais concernés par les problèmes d'accessibilité de leurs locaux ? Ne serait-il pas plus judicieux de rassembler tous les acteurs pour une cohérence territoriale mieux étudiée ?

La ville de Pavilly doit maintenant reprendre la main sur ce dossier et se positionner comme maître d'œuvre d'une politique de service concertée et réfléchie. Elle doit accompagner les projets. C'est son rôle, cela est de sa compétence. Le sujet est suffisamment important pour travailler à une réflexion commune.

Le groupe Pavilly Demain P. DOUILLET – M. DEMARES –  
D. RENDU – E. ONNIENT

## GROUPE MAJORITAIRE « PAVILLY ENERGIE »

### Pourquoi un DOB (Débat d'orientation budgétaire) ?

La loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune. Il améliore l'information transmise au conseil municipal. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et l'opposition. Depuis cette année, sa dénomination est « rapport d'orientation budgétaire ».

Il doit comporter :

- l'environnement général, c'est-à-dire l'évolution du contexte socio-économique : l'évolution des ressources et particulièrement celle des dotations de l'Etat, la revalorisation ou non des bases, les relations financières avec les partenaires que sont l'Etat, le conseil départemental...
- les tendances des finances locales : l'épargne, l'autofinancement brut et net, l'encours de la dette,
- les perspectives budgétaires : le rappel des orientations et des objectifs clairement affirmés par les élus comme par exemple : les taux d'imposition, faire progresser l'investissement, diminuer l'encours de la dette et dans quelle proportion, la gestion de la programmation des investissements, les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement, l'actualisation des affectations par compétence,
- la prospective budgétaire, c'est-à-dire l'évaluation à moyen terme des ressources de la commune
- les charges de la commune ventilées par grandes fonctions...

Le rapport d'orientation budgétaire comporte de grands avantages. Il permet à l'assemblée de disposer de l'information et d'en avoir une présentation claire. Les débats ne se cantonnent pas au budget de l'exercice suivant, ils analysent les résultats de l'exercice précédent. La collectivité rend compte de l'utilisation des deniers publics aux habitants. Et enfin la maîtrise des dépenses devient un enjeu majeur.

Pour la liste « Pavilly Energie »  
Stéphane REMOUSSIN